



Assemblée Générale du CID Languedoc Pays catalan

Gignac – 20/09/2026

Compte rendu

L'Assemblée Générale ordinaire a été convoquée le 01/09/2025 par Serge Cruz, président, qui ouvre la séance à 15h ; Jonathan Mas, secrétaire adjoint, fait émarger les clubs et décompte les membres (à jour de leur cotisation) présents ou représentés ainsi que les voix.

Présents ou représentés : 18 clubs présents ou représentés sur 38 clubs à jour de leurs cotisations au CID (comptabilisant 33 voix sur 57).

Clubs présents ou représentés : Judo Club du Gard (3), Aïkido Club St Privaden (2), Syu do Kan (2), Familles Rurales de Milhaud (2), Aïkido Les Collières (1), Aïkido Club Villeneuvois (2), Aïkido Club Clermontais (1), Kimusubi Aïkido Club Gignac (2), Aïkido Club de Caux (2), MUC Aïkido (2), Aïkido Lodévois (2), Aïkiciam (1), Club Aïkido Vendarguais (2), Aïki-Tanren Montpellier (2), Minami Aïkido 34 (3), Aïkido Club de Montarnaud (1), Aïkido Roussillon (2), Aïkido-Corps-esprit(1).

Clubs absents : Aïkido Club Shin Bu Wa, Kagura Maï, Les chemins d'Iwama, Association Culturelle, Soleil Rouge Aïkido Club, Foyer Socio-Educatif de Tresques, Kimono 1, Aïkidojo Fonsois, Aïkidojo Salindrois, Aïkido, ANSD Aïkido et Systema, Aïkikaï en Cevennes, Aïkido Club Cévenol, Do Aï St Gillois,, Aïkido Sauvianais, Systema RMA 34, Aïki Limoux, Cercle Aïkido Montpelliérain, Aïkido Ryu Tori Bédaricien, Lou Recantou de Paulhan.

Le quorum étant atteint (= au moins la moitié plus une des voix dont disposent ses membres est présente ou représentée), l'Assemblée peut valablement délibérer.



15h Début de séance

Le Président remet la médaille de la FFAB à 2 membres de l'AG pour leurs actions au sein du CID depuis de nombreuses années :

Stéphane Mimouni : enseignant du Club Aïkido Roussillon depuis plus de 20 ans

Hervé Breton : pour toutes ses actions au sein des différents clubs dans lesquels il a enseigné et continu à enseigner. Hervé à toujours était actif au sein des différents comités directeurs d'abord de l'ancienne ligue et du Comité directeur du CID LPC.

1- ADOPTIONS DU PV DE L'AG DU 21/09/2025

Serge demande si des remarques sont à formuler sur ce compte-rendu de l'Assemblée Générale du 21/09/2025.

Aucune question ni objection n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale est mis aux votes.

adopté à l'unanimité

2 - RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Serge expose son rapport moral qui a été envoyé avec les documents de l'Assemblée Générale. Il lui est fait la remarque que son rapport manque de chiffres, de statistiques. Serge s'engage à transmettre ces statistiques avec le compte rendu de cette AG.

L'ACT apportera quelques résultats chiffrés dans son rapport.

Il remercie pour terminer toutes les personnes s'étant particulièrement investies pendant cette saison écoulée au sein du Comité Directeur, de la Commission Technique et des clubs pour que se développent nos différentes activités et notre discipline.

adopté à l'unanimité



3 - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024/2025 (L'ACT et Commissions)

Emmanuelle, ACT, commente son rapport qui a été envoyé avec les documents de l'Assemblée Générale.

Le rapport de la Commission Enfants/Jeunes est également présenté par Sylvain.

Pas de rapport de la Commission Seniors. La Commission féminine n'a plus d'existence, Sylvie en étant le seul membre.

adopté à l'unanimité

4 - RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER

Jean-Claude prend la parole pour présenter son rapport financier (se reporter au document envoyé avec la convocation). Il commente le tableau récapitulatif de tous les stages et notamment le résultat du stage Enfants/Jeunes à Mazamet.

Les ristournes versées par la FFAB et les cotisations Clubs permettent d'avoir des tarifs bas pour les stages.

Il indique que cette saison, au 31/08/2026, un bénéfice de 513,59 € a pu être dégagé.

Le livret d'épargne est à 25 515,48€. Le compte bancaire à 1 813,18 €.

Jean-Claude détaille les plus gros postes (coût des stages, aides à la formation initiale, cadeaux aux enfants lors des stages, les frais publicitaires décidés en AG 2025).

Le cadeau pour la saison est en cours de réflexion, il sera donné aux enfants au 2^e stage de la saison.

Le rapport et le compte de résultat sont mis aux votes :

adoptés à la majorité - 2 Abstentions (MUC et Minami Aïkido 34)

5 - Quitus au trésorier

L'assemblée générale valide la gestion de l'association faite par le président et le trésorier, quitus est donné au trésorier (Donner quitus au trésorier signifie que l'assemblée générale approuve sa gestion financière et le décharge de sa responsabilité pour les comptes présentés)

adopté à l'unanimité

6 - Rapports des commissions Médicale et Communication

Ces rapports ont été envoyés avec les documents de l'Assemblée Générale.

► **Commission médicale** : Julien Buzer a participé au stage national à Sarrebourg les 25 et 26 janvier 2026. Le 23 avril 2026, il a participé, en tant que médecin de la ligue Occitanie, à la réunion fédérale Santé, au cours de laquelle il a été discuté et défini le rôle des médecins de ligue ainsi que les apports durant les stages santé organisés au niveau des ligues.

Un débat s'engage à propos de la trousse de premiers secours "portable" qui serait amenée sur les stages et passages de grades du CID sous la responsabilité d'un membre de la commission santé. La liste (définie par Frédéric Lopez et Julien Buzer) de tous les composants de cette trousse sera envoyée aux clubs.

Pierre Louis Couturat (Familles Rurales de Milhaud) désire intégrer cette commission.

Il est acté que la commission sera responsable d'une part de la trousse de secours du CID pour s'assurer qu'elle soit présente au maximum (via la présence de l'un des membres de la commission dans la mesure du possible) sur les stages organisés par le CID, soit que le club d'accueil dispose bien d'une telle trousse, si personne ne peut venir sur ledit stage.

En outre, un rappel premiers secours serait opportun à programmer tous les deux ans par exemple au sein de l'école des cadres (sans certification mais pour cibler les problématiques de l'Aïkido), sans oublier que la validation du PSC1 est normalement à renouveler tous les deux ans.



► **Commission Communication :** Guillaume Generoso fait le bilan de la communication radiophonique organisée en octobre 2025.

Il fait des propositions (reprises dans son rapport) pour améliorer la publicité sur Facebook, Instagram ou en faisant des commandes groupées de flyers ou de goodies, Une chaîne Youtube pourrait être animée par plusieurs club de façon bénévole et des formations pourraient éventuellement être mises en place pour les demandes spécifiques des clubs, selon les disponibilités et la technicité des questions.

7 - ACTIVITÉS DU CID : CALENDRIER 2026-2027

Le calendrier, présenté lors de la réunion de la commission technique et lors de la réunion du Comité directeur, est repris afin de rappeler les dates et lieux déjà confirmés (avec une modification de lieu pour la préparation grade du mois d'avril : Villeneuve au lieu de Vendargues indisponible). Ce calendrier reste à compléter en fonction des réponses reçues ou à recevoir relatives à certaines réservations de lieux (Stage animé par Gilbert Milliat, stage national animé par Youlika Michalski).

César Cipolla (club Aikido-Corps-Esprit) propose un stage Seniors animé par Jean Luc Delaby 7^e dan.

Le calendrier dans l'état actuel est validé par l'AG.

Le calendrier final sera envoyé à tous les clubs

8 - Montant de la cotisation club

Afin de compenser en partie l'augmentation de la cotisation fédérale, Serge propose de baisser la cotisation Club de 10€. Pour 2026/2027, la cotisation sera de 20€.

Il est rappelé que cette cotisation conditionne certains éléments pour les participations aux stages et pour les passages de grades et reste un élément de volonté d'appartenance à une structure (et aux règles la régissant...).

adopté à l'unanimité

9 - Montant des entrées stages pour les licenciés FFAB et FFAAA

L'AG décide de maintenir les tarifs suivants pour les clubs à jour de leur cotisation au CID LPC:

- 15 € la journée, 10 € la 1/2 journée ;
- gratuité pour les mineurs (moins de 18 ans) ;
- les étudiants sur présentation de leur carte Étudiant (certificat de scolarité pour CFA et apprentis accepté en équivalent) ;
- les titulaires de la carte enseignants/dirigeants (sauf pour les stages animés par des CEN invités).

Il est acté de supprimer les tarifs spécifiques aux personnes hors CID, n'ayant jamais été appliqué dans les faits.

adopté à l'unanimité

10 - Montant des frais remboursés par le CID

L'AG décide de maintenir les éléments actuels :

0.50 € par km et 30 € pour les repas.

La note de demande de remboursement est téléchargeable sur le site du CID. (*Rappel renoncement au remboursement = remise don déductible impôts.*)

Les frais de remboursements des membres de la Commission technique et des référents se fera comme à l'accoutumée sur production d'un compte rendu d'action.

11 – Proposition de création d'une commission Mixité-Diversité

Agathe Legros (Kimusubi Aïkido Club Gignac) présente son projet de création de cette commission.

L'aïkido se présente comme une discipline ouverte à toutes et tous, indépendamment du sexe, de l'âge, de la morphologie, de l'origine sociale ou culturelle, du niveau de pratique ou des capacités physiques.



Mixité :

L'aïkido peut parfois être perçu comme une pratique essentiellement masculine. Il est donc important de valoriser la pratique auprès des femmes et de permettre aux femmes d'accéder à tous les niveaux de responsabilité : pratiquantes, enseignantes, responsables associatives, examinateurs. Cette situation implique un lit de violences de genre et sexuelles contre lesquelles il convient d'agir.

Diversité :

Pour promouvoir réellement la diversité, il ne suffit pas d'accueillir des publics différents. Il est nécessaire également créer un environnement inclusif :

- Améliorer la communication afin que les personnes genrées, les jeunes, les familles, les seniors, les personnes en situation de handicap, de milieux sociaux différents, se sentent directement concernés (en lien avec les commissions dédiées du CID ou nationales lorsqu'elles existent).

- Promouvoir ou veiller à développer un cadre clairement respectueux, notamment concernant les comportements sexistes, discriminatoires ou violents, lutter contre les actes contraires à la charte d'éthique et de déontologie de la FFAB.

Développer et promouvoir la mixité et la diversité dans l'aïkido revient donc à faire vivre concrètement l'une des dimensions essentielles de cette discipline : **la rencontre avec l'autre et la capacité à s'adapter à ce qui est différent de soi.**

Projet actions commission :

- Apporter des réflexions trimestrielles autour des difficultés dans les clubs (à partir de réunions trimestrielles) ;
- Mutualiser compétences et pratiques avec les autres commissions du CID ou/et nationales ;
- Proposer 3 actions pilotes d'ici la fin de la saison ;
- Communication : Utiliser les supports existants et en créer des supports de communication et une charte adaptés et de promotion de l'aïkido en vue d'une pratique plurielle.

Un débat s'engage au sein de l'AG sur l'opportunité ou non de cette commission. Agathe précise que cette nouvelle commission n'est pas une nouvelle commission féminine et elle s'engage à travailler de manière transversale avec les commissions existantes (Santé, Seniors, Enfants/Jeunes).

Agathe s'engage à informer régulièrement le Comité Directeur du CID sur l'avancement des travaux de cette commission.

Création adoptée

12 - ADOPTION DU BUDGET PRÉVISIONNEL

Ce budget prévisionnel a été envoyé avec les documents de l'Assemblée Générale. Des modifications seront apportées afin :

- de faire apparaître clairement les charges liées à une activité et les recettes correspondantes ;
- de réserver un budget pour la commission Mixité-Diversité.

La décision de verser des aides (notamment pour le BF et le CQP) sera prise en tenant compte du degré d'investissement dans les activités du CID du demandeur.

Adopté à l'unanimité

13 - Règle de participation financière du CID aux formations BF et CQP

Le CID LPC continuera à participer financièrement aux formations BF et CQP dans la limite du budget voté en AG.



Les inscriptions au BF se faisant en octobre, les personnes qui souhaitent obtenir une aide financière devront envoyer un budget précisant le détail du financement nécessaire ainsi qu'une explication en quelques lignes de la raison de leur inscription à l'examen.

L'aide versée est sous-jacente à une participation plus active de la personne aux différentes activités mises en place par le CID.

Les demandes doivent parvenir courant de l'automne jusqu'à fin décembre, pour que les demandes de subvention soient adaptées au mieux en fonction du nombre de demandeurs, auprès de la Région et auprès de l'ANS (via la Ligue pour cette dernière).

Il est rappelé que les clubs peuvent faire une demande de subvention ANS.

14 - Projet de fusion du CID avec la Ligue OCCITANIE

La fin des CID est programmée pour septembre 2028. Nous avons le choix entre une dissolution du CID ou une fusion du CID avec la Ligue Occitanie.

Emmanuelle, dans son rôle de juriste, présente les 2 options :

- attendre septembre 2028 pour acter la dissolution du CID (complications alors pour la mise en place de la saison 2028/2029 au niveau Ligue, et sentiment de « brutalité » qui met un point final « sec » à tout le travail collectif de plusieurs saisons) ;

- ou décider de la fusion avec la Ligue afin d'arriver en « douceur » en septembre 2028 et le début de la Ligue Occitanie, en permettant d'essayer d'anticiper le plus possible les règles de fonctionnement décidées avec tous les clubs pour l'avenir (pouvant être modifiées ensuite par de nouveaux votes d'Assemblée Générale, donc nécessité pour chacun de se mobiliser aux réunions à venir).

Elle explique les idées qui pourraient être mises en place et traduites dans le traité de fusion (sorte de contrat entre tous les clubs et les dirigeants actuels et à venir) au niveau administratif, financier et technique pour conserver le plus possible le nombre de stage et la proximité avec les pratiquants, maintenir nos structures techniques, et favoriser un système collégial y compris peut-être jusqu'à une présidence collégiale.

Le calendrier pourrait être de voter le traité de fusion à l'automne 2027 avec une application progressive (qui serait prévue dedans) jusqu'au 01/09/2028 (par exemple fusion des bureaux au printemps 2028 pour organiser la suite, idem au niveau technique, mais déroulement des activités et des finances de manière classique jusqu'au 31/08/2028). Cela signifierait alors qu'à l'automne 2028 une seule AG se tiendrait : celle de la Ligue (qui sera électorale et devra respecter la parité).

Aujourd'hui nous devons décider soit de lancer le projet de fusion (préparation des textes administratifs, techniques mis en place lors de la fusion lors du premier trimestre 2028) soit de laisser se terminer la vie du CID et le dissoudre au 01/09/2028.

Le Comité directeur et les clubs des 2 CID (sous réserve du vote favorable côté Midi Pyrénées) seront informés de l'avancement de ces travaux

Lancement du projet de fusion **adopté à l'unanimité**

14 - Mandat donné au président pour représenter le CID à la prochaine AG fédérale

L'AG donne ce mandat au Président Serge Cruz

15 - Questions diverses

- Participation à la manifestation Japan Matsuri

Cette année encore le CID LPC participera à cette manifestation avec le concours de Hérault Sport pour le prêt de tatamis.



Comité Interdépartemental Languedoc Pays Catalan - FFAB

Chez Serge CRUZ
11 rue Joseph Delteil - 34080 Montpellier
presidence@lr-aikido-ffab.fr



Un flyer a été créé pour informer les personnes intéressées par notre activité de tous les clubs (avec contact) du CID LPC.

Plusieurs personnes participeront le samedi et le dimanche. Nous partagerons les tatamis avec le Kendo et le Karaté.

Le club de Béziers se verra rembourser les frais de déplacement pour sa participation à cette manifestation.

Personne ne se manifestant sur d'autres points, l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 18h

Le secrétaire de séance
Jonathan MAS

Le président du CID LPC
Serge Cruz